



ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

LP de l'Acheuléen
21bis rue du 31 août 1944 80090 Amiens / Tel : 0322504300



Personne à contacter :
M. Pouillaude
D.D.F

ACCEPTATION DE PFMP (Attention, ceci n'est pas une convention)

CADRE RESERVE A L'ENTREPRISE

Champs à remplir obligatoirement

Nom ou raison sociale de l'entreprise : _____

Représentée par : _____
(Nom et fonction)

Adresse : _____

Téléphone : _____ mail : _____

Nom et fonction du tuteur du stage : _____

Téléphone portable du tuteur : _____ mail : _____

Vous voudrez bien préciser dans la grille ci-dessous, les horaires de travail sur une base de 35h.*

	MATIN	APRÈS-MIDI
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

**Concernant les élèves mineurs : La durée de travail de l'élève mineur ne peut excéder 8 heures par jour et 35 heures par semaine.*

***Le repos hebdomadaire de l'élève mineur doit être d'une durée minimale de deux jours consécutifs.** La période minimale de repos hebdomadaire doit comprendre le dimanche, sauf en cas de dérogation légale. Pour chaque période de vingt-quatre heures, la période minimale de repos quotidien est fixée à quatorze heures consécutives pour l'élève mineur de moins de seize ans et à douze heures consécutives pour l'élève mineur de seize à dix-huit ans. Au-delà de quatre heures et demie de travail quotidien, l'élève mineur doit bénéficier d'une pause d'au moins trente minutes consécutives. Le travail de nuit est interdit :*

- à l'élève mineur de seize à dix-huit ans entre vingt-deux heures le soir et six heures le matin ;*
- à l'élève mineur de moins de seize ans entre vingt heures et six heures.*

Ces dispositions ne souffrent aucune dérogation.

Cette acceptation de PFMP permettra d'établir la convention de stage. Celle-ci devra être impérativement signée par les 4 parties (chef d'entreprise ou son représentant, chef d'établissement, professeur principal et élève) avant le début de la PFMP.

Merci de bien vouloir cocher au verso les activités réalisables au sein de votre structure.



ANNEE SCOLAIRE 2024/2025



LP de l'Acheuléen
21bis rue du 31 août 1944 80090 Amiens / Tel : 0322504300

PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP) DEMANDE DE STAGE

PERIODE DE STAGE :

L'ENTREPRISE :

NOM :

SIGNATURE :

CACHET :

DECIDE D'ACCEPTER EN PFMP

OUI

NON

L'ELEVE :

NOM :

PRENOM :

Classe : **Première BAC PRO TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR – P TMA**

AFIN DE POUVOIR RÉALISER LES ACTIVITES SUIVANTES :

Tâches à réaliser	oui	non	Tâches à réaliser	oui	non
Poncer et égrainer les surfaces - Appliquer un produit de traitement et/ou de finition - Nettoyer et lustrer les surfaces finies.			Maintenance des matériels et des ouvrages ou des installations existantes.		
- Organisation et préparation de la fabrication, usinage, mise en forme, placage des éléments, montage, installation des quincailleries, des accessoires..., finition et traitement, logistique.			- Pose, installation de menuiseries et réalisation d'agencements intérieurs et extérieurs : Organisation, mise en œuvre et suivi du chantier.		
Assembler et solidariser les liaisons.			Équiper en quincailleries et accessoires.		
Contrôler les usinages réalisés, effectuer les actions correctives.			Consigner le temps passé et les problèmes rencontrés.		
Contrôler la qualité et la quantité des matériels, des matériaux et des produits - Évaluer l'avancement des travaux et proposer des ajustements Renseigner des documents de suivi Vérifier la conformité d'une réalisation finie Participer aux réunions de chantier.			Contrôle et réception de l'existant, définition du produit, définition de la méthode de mise en œuvre, planification de la réalisation de l'ouvrage.		

ACCEPTATION DU PROFESSEUR : OUI NON

NOM ET SIGNATURE DU PROFESSEUR :